

**LYME
SANS
FRONTIÈRES**

**La maladie de Lyme
S'informer c'est l'éviter**



Soutenir et conseiller
les personnes atteintes



Promouvoir la recherche
et l'information



Sensibiliser le public



Faire connaître la
maladie de Lyme
aux institutions



Lyme Sans Frontières
Maison des Associations
1 A place des Orphelins - 67000 Strasbourg
contact@associationlymesansfrontieres.com



Qui sommes-nous ?

Créée en mars 2012, l'association (L.S.F) compte un millier d'adhérents. Elle soutient et conseille les personnes atteintes face au déni des autorités publiques et l'incurie qui en résulte. Elle promeut la recherche et l'information, sensibilise le Gouvernement, le public et les médias au travers d'actions d'information (Audiences au Ministère de la Santé, Sénat, Commission ministérielle, actions d'information à Colmar, Obernai, Marseille, conférences aux Journées internationales de Strasbourg).

Elle s'attache également à informer les médecins. A travers ses actions, L.S.F dénonce le sous-diagnostic de la maladie de Lyme en France (900 000 cas diagnostiqués en Allemagne contre 5000 en France en 2009).

Que de malades non diagnostiqués et oubliés dans notre pays !

Nous nous battons pour faire connaître et reconnaître la maladie de Lyme. «L'association (L.S.F.) compte plus de deux milles adhérents».



Être donateur :

En faisant un don à Lyme Sans Frontières, agréée d'intérêt général, vous permettez à l'association de développer ses moyens d'action.

Faire un don est un geste utile qui vous permet de bénéficier d'avantages fiscaux (particuliers et Entreprises). Quelque soit le montant de votre don, vous nous soutiendrez!

Pour donner, rendez-vous sur :

<http://www.associationlymesansfrontieres.com/dons>

LSF - SIRET: 794384156 00020
Merci de ne pas jeter sur la voie publique

Contactez nous :

Association Lyme Sans Frontières
Maison des Associations
1 A place des Orphelins
67000 Strasbourg
France

Web: associationlymesansfrontieres.com

Email: contact@associationlymesansfrontieres.com





Qu'est-ce que Lyme ?

La maladie de Lyme ou borréliose est une infection bactérienne transmise essentiellement par des tiques à l'homme. Ces insectes, via leur salive, inoculent la Borrelia.



Après une morsure qui passe le plus souvent inaperçue, diverses réactions peuvent se déclarer à intervalles de temps variables. Parfois, un anneau excentrique rouge apparaît à l'endroit de la morsure.

La personne contaminée peut présenter des symptômes variables: douleurs articulaires, musculaires, fatigue, maux de tête... Certaines personnes vont rapidement développer des symptômes plus graves: paralysie faciale, troubles visuels...

Imitant de nombreuses autres maladies, on l'appelle la grande imitatrice!



Prévention :

Lors de balades, protégez vous avec des vêtements (éventuellement imprégnés d'un spray anti-tiques) couvrant les jambes et les bras (pantalon dans les chaussettes...).

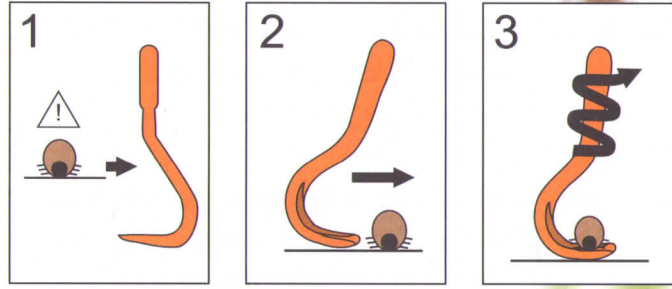
Malgré une bonne protection, une tique peut se frayer un chemin et vous mordre. Inspectez vous, vos enfants ainsi que vos animaux.

Attention, la morsure peut passer inaperçue !



Que faire en cas de morsure ?

Que la tique soit présente ou non, consultez rapidement un médecin. Si la tique est toujours présente, retirez la (cf. Schéma) à l'aide d'un tire tique (vendu en pharmacie) à *tourner dans le sens contraire des aiguilles d'une montre*



Les tests de dépistage :

Il n'existe aujourd'hui aucun test sanguin fiable pour établir un diagnostic. Cependant, des tests Elisa et Western Blot sont pratiqués. Attention, un test négatif n'indique pas obligatoirement qu'on n'a pas la maladie de Lyme. Aujourd'hui, l'examen clinique prévaut pour établir le diagnostic de la maladie (Entretiens de Bichat 09/2012).



Les traitements :

Les traitements officiels antibiotiques de courte durée suivent un protocole défini par les autorités de santé, mais bien souvent ils ne soignent pas la maladie. Une chronicité de la maladie peut s'installer au fil des ans. Aujourd'hui, des approches thérapeutiques novatrices existent : antibiothérapie de longue durée ; traitements alternatifs ; traitements intégratifs.

A découper !

BULLETIN D'ADHÉSION - LYME SANS FRONTIÈRES

Bulletin à retourner à : Association Lyme Sans Frontières / 43 rue Principale - 67240 Oberhoffen-sur-Moder

Adhésion valable pour l'année civile en cours (1er janvier au 31 décembre)

Nom : Prénom : Année de naissance :

Adresse :

Code Postal : Ville : Profession :

Téléphone : E-mail :

Cotisations :*

Cotisation normale : 20€

Cotisation membre bienfaiteur : o 50€ o 75€ o 100€ o 150€ o 200€ o Autre montant :

Règlement par chèque bancaire à l'ordre de l'association «Lyme Sans Frontières»

- **Motivation** de votre demande d'adhésion (pour les professionnels de santé, préciser l'activité exercée) :

- **Comment avez-vous eu connaissance de l'existence de l'association ?**

Fait à : le :

Signature :

*Les cotisations d'adhésion annuelle ne sont pas déductibles des impôts. De même, le fait d'adhérer en tant que membre bienfaiteur n'ouvre pas droit aux avantages fiscaux réservés aux dons. Votre adhésion est indispensable en termes de représentation du nombre des personnes luttant contre le déni de la Borreliose de Lyme en France. Vous pouvez également faire un don à Lyme Sans Frontières. Votre don sert à optimiser les moyens d'action de votre association. Il est soumis à des avantages fiscaux. Si vous souhaitez faire un don à Lyme Sans Frontières, merci de bien vouloir utiliser le formulaire produit à cet effet, et un règlement séparé. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'adhérent dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant auprès du bureau de l'association.